



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 JAN. 2013

170 208 / 028841

Luxembourg, le

16 JAN. 2013

Madame Octavie Modert
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 16 JAN. 2013	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2437 du 27 novembre 2012 des honorables députés Ali Kaes et Marc Spautz, concernant le manque d'effectifs auprès des CFL, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Wiseler

Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur Claude WISELER, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 2437 du 27 novembre 2012 de Messieurs les Députés Ali KAES et Marc SPAUTZ

Par leur question parlementaire n° 2437 du 27 novembre 2012, les honorables Députés Ali KAES et Marc SPAUTZ souhaitent s'informer au sujet du manque d'effectifs auprès de la Société Nationale des Chemins de Fers Luxembourgeois (CFL).

Suite notamment aux nouveaux services offerts à la clientèle de la Société Nationale des Chemins de Fers Luxembourgeois (CFL) ces dernières années, mais également en raison de nombreux départs à la retraite et parallèlement des taux d'échecs assez élevés aux stages de formation parmi les candidats destinés à prendre la relève et, finalement, un taux d'absentéisme assez important pour maladie, de même que pour congé de maternité et parental, les CFL ont effectivement connu certains problèmes à combler en temps utile les vacances qui se sont produites dans certaines catégories de personnel.

Les CFL ont toutefois déployé tous les efforts pour remédier à cette situation de sorte qu'elle se présente aujourd'hui comme suit dans lesdites catégories de personnel :

1. Conducteurs de trains (personnel mécanicien)

Etant donné que dans la seule période allant du 1^{er} mars 2010 au 1^{er} septembre 2012, les CFL ont admis sept classes de candidats conducteurs, soit 124 agents dont 117 nouvelles recrues, l'effectif opérationnel disponible, avec quelque 290 conducteurs qualifiés, correspondra aux besoins d'un service normal en fin 2013 au plus tard, et ceci malgré un taux d'échec et de désistement au cours des stages de formation proche des trente pour cent. Sachant, par ailleurs, qu'au cours des douze derniers mois il a été déjà possible de réduire les jours de repos en souffrance (congés, jours fériés, etc.) d'environ 1.500 unités (situation au 30 septembre 2012 par rapport à celle du 30 septembre 2011), il est prévisible que la situation se normalisera définitivement pendant l'exercice 2014 au cours duquel les agents des deux nouvelles classes embauchés en 2013 deviendront également opérationnels.

2. Contrôleurs de train (personnel d'accompagnement des trains)

De même que la situation du personnel mécanicien, celle du personnel d'accompagnement des trains se normalisera au plus tard au cours de l'exercice 2014. Compte tenu des 130 embauches réalisées entre 2009 et 2012 ainsi que des 45 embauches prévues pour l'année 2014, l'effectif sur place en fin d'année 2013 correspondra avec quelques 280 agents, aux besoins estimés. Sachant, par ailleurs, que les agents nouvellement admis au stage en début de l'exercice 2014 viendront renforcer la filière au courant du dernier trimestre de ce même

exercice, il est d'ores et déjà prévisible que les jours de repos en souffrance (actuellement \pm 35 jours par agent) sauront dès lors être liquidés à un rythme normal.

3. Chauffeurs d'autobus (personnel de conduite sur route)

Bien que le nombre de personnel sur place corresponde, grâce à douze embauchages en 2012, à deux unités près à l'objectif à atteindre, soit 180 agents, un certain nombre d'inaptitudes provisoires ou définitives viennent de pénaliser la filière du personnel de conduite sur route. Pour parer à cette situation malencontreuse et pour compenser en même temps les départs prévisibles à la retraite et réduire dans un délai raisonnable de cinq à six ans les jours de repos accumulés, la filière sera renforcée en 2013 par seize agents supplémentaires auxquels s'ajouteront encore dix recrutements en 2014.

4. Personnel de guichet

Actuellement la situation du personnel de guichet présente avec 57 agents sur place, par rapport à un besoin de 59 agents, un léger sous-effectif. Sachant pourtant que cette catégorie de personnel va être renforcée le 1^{er} avril 2013 par 10 agents actuellement en stage de formation, l'effectif disponible correspondra à celui qui sera nécessaire en 2013. Par ailleurs, il est prévu de recruter quelque six agents supplémentaires au cours du prochain exercice afin de pouvoir combler en temps utile les vacances se produisant à la suite du départ à la retraite des titulaires actuels.